

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

Classe I - Code ISIN : (C) FR0013186442

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français
Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR - I, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises.

La gestion du fonds combine recherche de performance financière et approche responsable prenant en compte les critères extra financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif financier du fonds vise, sur un horizon de placement supérieur à 2 ans, à rechercher une performance financière dans le cadre d'un risque contrôlé, à partir d'une gestion flexible basée notamment sur une sélection d'OPC de taux et d'une diversification sur les classes d'actifs actions et devises.

L'objectif extra-financier ESG du fonds est, pour l'ensemble des émetteurs privés et publics détenus en portefeuille, d'afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

Cet objectif est également visé pour les seuls émetteurs privés : pour la partie investie en titres d'émetteurs privés, le fonds cherche à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers d'investissement en émetteurs privés après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

L'univers d'investissement du fonds peut être représenté par l'indice composite suivant : 20% ICE BofA Global Government Bonds ex Japan + 5% JPM EMBI Global Diversified + 50% ICE BofA Global Corporates Large Cap + 5% ICE BofA Global High Yield + 20% MSCI World All Countries. Cet indice composite a uniquement vocation à évaluer l'engagement du fonds relativement à la prise en compte des caractéristiques extra-financières et ne constitue donc pas un indice de référence financier impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

La politique d'investissement est mise en œuvre, majoritairement via des OPC gérés par Amundi et ses partenaires, de la manière suivante :

Politique d'investissement financière

Tout en tenant compte des critères ESG, les gérants choisissent les classes d'actifs (actions, obligations), les zones géographiques, secteurs économiques, les émetteurs qui leur semblent offrir le meilleur potentiel de performance compte tenu des caractéristiques de risque du fonds.

Ils s'appuient pour ce faire sur un processus d'investissement en 4 piliers :

Stratégie Macro : A partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, l'équipe met en place une gestion active flexible et de conviction, afin de construire une allocation optimisant à tout moment le couple rendement/ risque.

Couvertures : Les gérants complètent l'allocation d'actif par des stratégies visant à minimiser l'exposition du fonds à des scénarii de risque. Ils s'appuient en particulier sur un système propriétaire d'analyse du risque du portefeuille.

Satellites : Le fonds peut diversifier ses investissements au travers de stratégies de valeur relative, non corrélées.

Sélection : Dans le cadre de la sélection de valeurs, l'équipe de gestion combine analyse du potentiel de performance et analyse ESG pour rechercher les meilleurs émetteurs ou fonds sous-jacents, permettant de répondre aux objectifs financiers et d'investissement responsable du fonds.

L'exposition actions (toutes zones géographiques, dont 10% sur les marchés émergents) varie entre 0% et 30% de votre portefeuille. Votre fonds peut investir dans des obligations publiques et privées libellées en toute devise à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 0 et 100% correspondant à une sensibilité allant de 0 à 6. L'exposition cumulée aux marchés d'actions, aux obligations haut-rendement et émergentes sera limitée à 30%.

Le fonds peut investir sous forme de titres vifs, ou au travers d'OPC jusqu'à 50% maximum de son actif en dette souveraine.

Votre fonds sera exposé au risque de change.

Politique d'investissement extra-financière

Pour obtenir l'amélioration de score recherchée, les gérants mettent en œuvre deux types de stratégies de sélection:

Sélection de titres vifs « Best in class »

La prise en compte des objectif d'investissement responsable est réalisée en sélectionnant les titres sur la base de leur score ESG. Les émetteurs privés et publics sont notés selon une méthodologie propriétaire Amundi, sur une échelle allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne.

Dans une démarche de sélection « Best-In-Class », les émetteurs notés E, F et G sont exclus.

Sélection de fonds :

Le Fonds investit principalement dans des OPC gérés par le groupe Amundi.

Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR.

Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche. Les seuls secteurs exclus sont les secteurs mentionnés dans la politique d'exclusion générale d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, conformément aux recommandations du Label ISR.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

